

PROCES VERBAL DU 29 JANVIER 2018

COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, Jean-Michel DOURTHE, Marie-Christine CAZENAVE, Corine LAFITTE, Cédric BARROUILLET, Hélène DUPIN, Elodie DUDON, Philippe CABANNES.

Excusé(es) ayant donné procuration : Jean-Paul DARSAUT à Didier LARTIGUE, Sébastien LANIBOIS à Sandrine CASINI, Ludovic PASTOR à Jean-Michel DOURTHE et Patrick BEEUWSAERT à Jean-Louis DARRIEUTORT

Absent(es) : Mme Odile BENETEAU, Sébastien SEIGNER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine CASINI

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subventions pour réfection toiture chapelle de St Orens
- 2) Urbanisme : compte rendu des échanges avec l'agglomération
- 3) Compte rendu commissions municipales
- 4) Questions diverses

1) Demande de subventions pour réfection toiture chapelle de St Orens

M. le Maire présente à l'assemblée les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018. La date limite de dépôt des dossiers en Préfecture est fixée au 31 janvier 2018. Il suggère également de soumettre ce dossier au Fonds d'Équipement des Communes 2018.

Etant donné la nécessité d'entretenir la chapelle de Saint Orens qui fait partie intégrante du patrimoine bâti de la commune de Saint Perdon, M. le Maire propose de présenter le projet de réfection de la toiture de la chapelle de Saint Orens.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Réfection toiture chapelle St Orens

Total H.T.: 23 131 €

Total TTC (TVA 20%): 27 757 €

Recettes :

D.E.T.R. 6 939 €

FEC 2018 : 5 000 €

Autofinancement : 11 192 €

Total H.T.: 23 131 €

Total T.T.C : 27 757 €

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Propose de soumettre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018 les travaux de réfection de la toiture de la chapelle de Saint Orens,

- Propose de soumettre au Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C) au titre de l'exercice 2018 les travaux de réfection de la toiture de la chapelle de Saint Orens,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018,
- Charge M. le Maire des modalités d'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Urbanisme : compte rendu des échanges avec l'agglomération

Madame CASINI rappelle qu'une réunion de terrain a eu lieu le samedi 23 décembre 2017 afin que le Conseil Municipal envisage les zones qu'il souhaite intégrer à l'enveloppe d'urbanisation pour la période 2018-2030.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir quatre grandes zones d'urbanisation.

Il faudra travailler par phases d'ici 2030 car toutes ces opérations ne pourront se faire en même temps. Les objectifs fixés par la loi Alur et le Scot (schéma de cohésion et de cohérence territoriale au sein de Mont de Marsan Agglomération) en termes d'augmentation de population sont importants.

Le Conseil Municipal prévoit deux emplacements réservés, l'un chez Mme Dargelas et l'autre chez Mme Lodo afin de réaliser un accès piétonnier vers l'avenue de Pendelé en contre bas.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la prochaine réunion au sujet du PLUi se tiendra **le mardi 06 février à 14 heures en mairie**. Il invite les conseillers qui le peuvent à y participer.

Mme Casini suggère de prendre des contacts dès 2019 pour la réalisation d'un futur lotissement communal.

Elle ajoute qu'il est impossible d'acheter un lot au lotissement l'Arrayade afin d'accéder au terrain de Jardiné.

3) Compte rendu commissions municipales

Commission santé :

M. le Maire évoque le compte rendu de la commission santé du 10 janvier 2018. Il explique que finalement l'ostéopathe ne peut pas s'installer dans le cabinet de Ludovic Pastor, infirmier. Il faudra trouver un autre local pour l'accueillir.

Au sujet de la pharmacie, Monsieur le Maire attend le courrier de la commune de Le Leuy afin de le joindre à ceux des communes de Campagne et Aurice pour augmenter la zone de chalandise nécessaire à l'implantation d'une pharmacie. Il faut attendre également l'autorisation de transfert de la pharmacie de Mont de Marsan. Ce projet de transfert requerra l'avis des ARS départementale et régionale.

Mme Dudon s'étonne d'avoir reçu dans sa boîte aux lettres une plaquette relative aux professionnels de santé autour de Mont de Marsan dans lequel n'apparaît aucun professionnel de Saint Perdon.

La question sera posée aux professionnels de santé installés sur Saint Perdon pour savoir s'ils ont été ou non sollicités pour la réalisation de ce document.

Commission travaux :

Mme Nehlig explique qu'elle a demandé des devis pour le remplacement des volets de la mairie. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait envisager de rénover l'aspect extérieur de la mairie pour le mettre en adéquation avec l'aménagement du centre bourg.

Mme Lafitte demande s'il est possible de nettoyer la salle polyvalente en profondeur. Après concertation le Conseil Municipal envisage de faire effectuer ce nettoyage par une entreprise spécialisée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce jour a eu lieu la réunion de signature du marché d'aménagement du centre bourg.

Le début des travaux est prévu le 26 février 2018 pour une durée de 4 mois. Les réunions de chantier auront lieu tous les lundis à 11 heures.

Mme Casini propose au Conseil Municipal de se réunir régulièrement le samedi pour faire un point des travaux et ainsi pouvoir faire part de ses observations au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une plus value sur les travaux de rénovation de la salle paroissiale afin d'enlever le poteau central.

Conseil d'école :

Mme Nehlig explique que le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 1^{er} février. Au cours de cette réunion le conseil d'école émettra un avis sur les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 sachant que Mont de Marsan Agglomération s'est positionné pour le maintien de la semaine à 4,5 jours. La décision finale revient au DASDEN.

Commission animation :

M. Lartigue informe le Conseil Municipal que le marché des producteurs aura lieu le vendredi 22 juin 2018. Le prochain Flash Info sera édité début mars 2018. A l'occasion de cette édition sera lancé le concours de nouveau logo de la commune.

Les personnes intéressées pourront concourir jusqu'au 31 mai.

L'annonce des projets retenus sera faite le vendredi 22 juin au moment du marché des producteurs et les administrés pourront voter jusqu'au 31 juillet afin de choisir le nouveau logo.

La décision finale reviendra au Conseil Municipal.

4) Questions diverses

Foyer ados :

M. Stéphane Labarthe actuellement en formation BPJEPS éducateur sportif activités physiques pour tous propose de remplacer Damien, actuellement indisponible, au foyer ados et propose aux adolescents des animations sportives sur les vacances de février.

Les inscriptions sont en cours.

Eurovéloroute :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet eurovéloroute. Il explique qu'après recueil de l'accord des propriétaires, les terrains concernés ont été récemment bornés.

Monsieur le Maire explique que le bureau municipal a rencontré récemment Monsieur Brun, chef de cabinet de Mont de Marsan Agglomération. Le bureau municipal de Saint Perdon lui a exprimé son souhait de plus de transparence.

Monsieur le Maire a rencontré la brigade de gendarmerie qui a évoqué un bilan plutôt satisfaisant sur la communauté de brigade. Toutefois les administrés sont invités à rester vigilants face au risque de cambriolage. Des contrôles de vitesse devraient avoir lieu plus régulièrement.

Monsieur le Maire a rencontré la société AXA qui souhaite conventionner avec la commune pour proposer aux administrés de meilleurs tarifs en matière de protection santé. La commune devrait prêter une salle et autoriser AXA à recontacter les administrés présents qui acceptent de recevoir une proposition.

Monsieur le Maire a différé la réponse de la commune en attendant le retour de Monsieur Darsaut, adjoint au maire et référent en matière d'action sociale sur la commune.

Station service :

La société Sopecal est venue faire une visite en mairie. Le projet n'a pas beaucoup avancé. Ils estiment le coût du projet à 180 000 € à leur charge. Monsieur le Maire leur a demandé de lui communiquer le reste à charge de la commune.

Vœux de Mont de Marsan Agglomération :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les vœux de Mont de Marsan agglomération auront lieu le mercredi 31 janvier à 19 heures à l'auberge landaise à Mont de Marsan.

Départ du Trésorier Principal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Vaujour, Trésorier Principal, qui sera remplacé par Monsieur Garrigues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

| | | | |
|-------------------------------------|---|------------------------------------|--|
| Jean-Louis DARRIEUTORT Maire | Sandrine CASINI Secrétaire de séance | Régine NEHLIG Adjointe au Maire | Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire |
| | | | |
| Didier LARTIGUE Adjoint au Maire | Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire | Jean-Michel DOURTHE Conseiller | Marie-Christine CAZENAVE Conseillère |
| | | | |
| Corine LAFITTE Conseillère | Cédric BARROUILLET Conseiller | Hélène DUPIN Conseillère | Elodie DUDON Conseillère |
| | | | |
| Ludovic PASTOR Conseiller | Odile BENETEAU Conseillère | Philippe CABANNES Conseiller | Patrick BEEUWSAERT Conseiller |
| | | | |
| Sébastien SEIGNER Conseiller | | | |
| | | | |